



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BERBIE (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - THOMAS.

N° 2022/52

Objet : Aquaval : approbation des conditions de gratuité d'accès au Complexe de Loisirs
(Annule et remplace la délibération n°2019/52 du 16 avril 2019)

Vu la délibération n°2019/52 du 16 avril 2019 prévoyant les gratuités d'accès à la base de loisirs Aquaval,

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de maintenir les gratuités existantes et d'ajouter 5 entrées gratuites pour les agents saisonniers d'Aquaval et 5 entrées gratuites pour les stagiaires présents 4 semaines pleines.

Monsieur le Président présente les différentes gratuités proposées :

- Gratuité pour les écoles et collège du territoire en période scolaire sur une journée, transport compris (sur réservation)
- Gratuité pour les élèves qui participent à la sortie des écoles en juin (1 entrée)
- Gratuité pour 8 sorties au maximum sur la saison pour chaque centre de loisirs du territoire et accès au mini-golf gratuit
- Gratuité pour les associations du territoire : 10 entrées offertes par an pour l'organisation d'une manifestation
- Gratuité pour le personnel de la CCLPA : 5 entrées gratuites par an pour les agents dont la durée du contrat de travail est supérieure à 6 mois et qui sont en poste au moment de l'ouverture de la base
- Gratuité pour le personnel saisonnier d'Aquaval : 5 entrées gratuites valables pour la saison correspondante à la prise de poste
- Gratuité pour les stagiaires de la CCLPA : 5 entrées gratuites pour les stagiaires présents 4 semaines pleines
- Gratuité dans le cadre des animations au sein de la base Aquaval (5 entrées par tirage au sort du questionnaire de satisfaction, ...)
- Gratuité promotionnelle (entrées offertes pour la radio, chéquier collégien, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les gratuités d'accès au Complexe de loisirs Aquaval comme détaillées ci-dessus
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 14 avril 2022.



Le Président,

Thierry BARDOU

